

Conseil Municipal du		30 janvier 2023	à		18h00
N°ordre	16		Titre	Palais - Programmation du Palais, charte d'utilisation des lieux et conditions de mise à disposition des espaces	
N° identifiant	2022-0268				
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT		PJ.	Annexe 1 - Convention occupation espace Palais version gratuité Annexe 2 - Convention occupation espace Palais version tarification	
Date de la convocation	24/01/2023				
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY				
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>			
Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS Conseiller Municipal</p>			

Mandats	10	<u>Mandants</u> M. Jean-Louis FOURCAUD M. Bouziane FOURKA M. Laurent LUCAUD Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER Mme Clémence POURROY Mme Lisa BELLUCO M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	<u>Mandataires</u> M. Robert ROCHAUD M. Aurélien BOURDIER Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER M. Vincent GATEL M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Didier DARGÈRE Mme Julie FONTAINE
---------	----	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29. Sont sorties Mmes Samira BARRO-KONATÉ, Élodie BONNAFOUS (mandataire de Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER) et Coralie BREUILLÉ-JEAN (mandataire de M. Laurent LUCAUD).
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la ville de Poitiers est propriétaire du Palais.

En 2021, l'*Atelier Novembre* a été désigné par la collectivité, pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet du quartier du Palais. L'*Atelier Novembre* s'est entouré des compétences d'architectes, urbanistes, paysagistes, scénographes, économistes, etc.

Avec le choix du lauréat, c'est l'avenir du Palais et de son quartier qui se dessine. Depuis l'automne 2021, les diagnostics et études préalables ont débuté, avant le démarrage des sondages archéologiques et structurels effectifs en 2023.

Dans l'attente de la réhabilitation, le Palais continue d'accueillir différentes manifestations temporaires (culturelles, artistiques, patrimoniales, touristiques et citoyennes), pour préfigurer les usages futurs et à ancrer le projet dans le territoire.

Depuis 2021, la salle des pas perdus est ouverte tous les jours de l'année. Les visiteurs peuvent la découvrir librement. Une équipe de médiateurs culturels accueille les visiteurs, leur proposant de découvrir l'exposition, la tour Maubergeon, et de s'inscrire pour les visites guidées du Pôle Patrimoine de Grand Poitiers.

En parallèle, la programmation événementielle du Palais se décline à travers trois grandes axes, participant à incarner ce lieu de patrimoine, vivant, ouvert à toutes et à tous :

- la programmation artistique du Palais : des invitations à des artistes de tout horizon, pour faire vivre la mémoire sensible du lieu
- le Palais, espace commun de vie, d'échange et de partage : avec notamment des cycles de débats, rencontres et conférences, sur des thématiques variées
- le Palais, un projet ouvert vers les acteurs du territoire et les initiatives citoyennes : avec la possibilité, pour chacun, de proposer des projets pour le Palais.

Par conséquent, le Palais accueille des événements organisés par ses soins, et peut également mettre à disposition des espaces pour des événements, qu'ils soient à caractère culturel, artistique, patrimonial, touristique et citoyen, en cohérence avec le projet du Palais et en adéquation avec le caractère unique de l'édifice (classé au titre des Monuments historiques). Cette mise à disposition peut se faire :

- à des organismes, institutions ou services publics
- à des associations loi 1901.

La présente délibération a pour objet d'établir les modalités de collaborations, ainsi que les tarifs d'utilisation et de mise à disposition des espaces du Palais pour l'année 2023, selon les modalités suivantes :

1 - **TARIF NORMAL** (Tarifs hors frais techniques et frais annexes (nettoyage, surveillance, sécurité))

Tarification des espaces	TTC (TVA 20 %)
---------------------------------	-----------------------

Tarifs à la journée + soirée

Aula "Salle des pas perdus", jauge 400	3 000 €
Tour Maubergeon, jauge 19	800 €
Bureau / Loge 1, jauge 3	150 €
Bureau / Loge 2, jauge 3	150 €
Bureau / Loge 3, jauge 3	150 €
Bureau / Loge 4, jauge 3	150 €
Salle des référés, jauge 50	200 €
Salle d'audience Cour d'appel, "Boite noire", jauge 100	800 €
Salle de médiation, jauge 19	200 €
Salle d'audience TGI, jauge 100	500 €
Bureau, TGI, jauge 8	150 €
Petite Bibliothèque Louis Renard, jauge 19	200 €
Grand Bibliothèque, Salle de réunion, jauge 19	500 €

Journées supplémentaires

Journée de montage/démontage	50 % du tarif ci-dessus
Journée d'exploitation supplémentaire	75 % du tarif ci-dessus
Demi-journée d'exploitation supplémentaire	50 % du tarif ci-dessus

Formule tournage film ou documentaire

Lieux : Aula "Salle des pas perdus", Tour Maubergeon et anciens espaces de la Justice	
Forfait tournage 4 heures	2 000 €
Forfait tournage 8 heures	3 500 €

Lieux : Aula "Salle des pas perdus", Tour Maubergeon

Forfait tournage 4 heures	1 500 €
Forfait tournage 8 heures	2 500 €

Lieux : anciens espaces de la Justice

Forfait tournage 4 heures	1 000 €
Forfait tournage 8 heures	1 500 €

2 - TARIF RÉDUIT (*Tarifs hors frais techniques et frais annexes (nettoyage, surveillance, sécurité)*)

Le tarif réduit pourra être appliqué aux organismes ou aux associations qui ont formalisé une demande auprès de la ville de Poitiers et après accord de celle-ci.

Tarif partenaires	
Le tarif réduit est accordé aux organismes qui ont formalisé une demande auprès de la ville de Poitiers et après accord de celle-ci (Collectivités, État, opérateur culturel, organisme à but non lucratif du secteur culturel, social ou de l'insertion, mécènes, établissements scolaires, établissements de l'enseignement supérieur...)	50 % du tarif

3 - TARIF CONCERNANT LES MANIFESTATIONS À L'INITIATIVE DE LA COLLECTIVITÉ

À titre exceptionnel, les espaces du Palais pourront être mis à disposition gratuitement aux services de la ville de Poitiers et de Grand Poitiers, ainsi qu'à des organismes, institutions ou services publics, à des associations loi 1901, uniquement pour des manifestations à caractère culturel, artistique, patrimonial, touristique et citoyen, n'engendrant aucun bénéfice commercial, et qui ont formalisé un partenariat avec la ville de Poitiers et après accord de celle-ci.

Gratuité	
Les espaces sont mis à la disposition des services de la Ville et de Grand Poitiers à titre gratuit.	gratuité des espaces
La mise à disposition des espaces à titre gratuit peut également intervenir pour les structures ayant formalisé une demande auprès de la ville de Poitiers et après accord de celle-ci (opérateur culturel ou organisme à but non lucratif, dans le cas d'un projet coréalisé avec la ville de Poitiers).	

4 - TARIF CONCERNANT DES ACTIVITÉS LIÉES À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (*Tarifs hors frais techniques et frais annexes (nettoyage, surveillance, sécurité)*)

À titre exceptionnel, les espaces du Palais pourront être mis à disposition gratuitement à des organismes, institutions ou services publics, à des associations loi 1901, dans les deux cas énoncés ci-dessous :

Tarif pour des activités liées à des activités économiques	
Dans le cadre d'événements et activités culturelles (concert, festival, spectacle, conférence), un espace de vente peut être mis à disposition gratuitement pour un partenaire en charge de la vente d'ouvrages, venant compléter le contenu de l'événement (vente de livres, disques).	gratuité des espaces
L'espace et module "Café du Palais" peut être mis à disposition gratuitement pour un partenaire (association à but non lucratif) en charge de la vente de boissons et/ou petite restauration dans la salle des pas perdus, cette opération entrant dans le cadre de la préfiguration des futurs espaces du Palais.	gratuité des espaces

Dans le cadre d'un marché, type marché de Noël ou marché des créateurs, un tarif forfaitaire sera appliqué :

Tarif pour des activités liées à des activités économiques	
Forfait pour la mise à disposition d'un stand de vente, dans le cadre d'un marché des créateurs ou marché de Noël.	300 €

Chaque mise à disposition sera officialisée par une convention d'occupation d'espace, comprenant en annexe :

- un plan d'implantation
- la charte d'utilisation signée par les deux parties
- un devis signé par les deux parties.

5 - TARIFICATION DES VISITES

Dans le cadre des mises à disposition, pour des événements à caractère artistique, culturel, patrimonial, touristique et citoyen, des visites privées du Palais peuvent être organisées.

Tarification des visites	TTC (TVA 20 %)
Formule 1 heure	
Visite privée d'une expo, jauge 19 pers max	50 €
Visite privée du Palais, jauge 19 pers	50 €

6 - TARIFICATION DES PRESTATIONS TECHNIQUES ET SÉCURITÉ

Les tarifs ci-dessous ont été adaptés à l'évolution des nouveaux marchés conclus pour l'année 2023. Par conséquent, en comparaison avec 2022, une augmentation a été appliquée sur les tarifs suivants, pour l'année 2023 : frais de sécurité (SSIAP 1 et 2) et de nettoyage. Les tarifs de sécurité pour les SSIAP3 ont par contre diminué. Les autres tarifs restent inchangés.

Tarification des prestations techniques et sécurité		TTC (TVA20 %)
Personnel		tarif / heure
Technicien		30 €
Régisseur son, lumière, vidéo, Constructeur, Conducteur nacelle / engin		35 €
Régisseur général		40 €
Sécurité (Ssiap : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)		tarif / heure
SSIAP 1 tarif de jour du lundi au samedi hors férié (de 6h00 à 21h00)		25,51 €
SSIAP 1 tarif de nuit du lundi au samedi hors férié (de 21h00 à 6h00)		28,07 €
SSIAP 1 tarif de jour dimanche hors férie (de 6h00 à 21h00)		28,07 €
SSIAP 1 tarif de nuit dimanche hors férié (de 21h00 à 6h00)		30,62 €
SSIAP 1 tarif de jour férié hors dimanche (de 6h00 à 21h00)		51,02 €
SSIAP 1 tarif de nuit férié hors dimanche (de 21h00 à 6h00)		53,58 €
SSIAP 1 tarif de jour dimanche férié (de 6h00 à 21h00)		53,58 €
SSIAP 1 tarif de nuit dimanche férié (de 21h00 à 6h00)		56,14 €
SSIAP 2 tarif de jour du lundi au samedi hors férié (de 6h00 à 21h00)		32,66 €
SSIAP 2 tarif de nuit du lundi au samedi hors férié (de 21h00 à 6h00)		35,93 €
SSIAP 2 tarif de jour dimanche hors férie (de 6h00 à 21h00)		35,93 €
SSIAP 2 tarif de nuit dimanche hors férié (de 21h00 à 6h00)		39,19 €
SSIAP 2 tarif de jour férié hors dimanche (de 6h00 à 21h00)		65,33 €
SSIAP 2 tarif de nuit férié hors dimanche (de 21h00 à 6h00)		68,59 €
SSIAP 2 tarif de jour dimanche férié (de 6h00 à 21h00)		68,59 €
SSIAP 2 tarif de nuit dimanche férié (de 21h00 à 6h00)		71,86 €
SSIAP 3 tarif de jour du lundi au samedi hors férié (de 6h00 à 21h00)		45,40 €
SSIAP 3 tarif de nuit du lundi au samedi hors férié (de 21h00 à 6h00)		49,93 €
SSIAP 3 tarif de jour dimanche hors férie (de 6h00 à 21h00)		49,93 €
SSIAP 3 tarif de nuit dimanche hors férié (de 21h00 à 6h00)		54,47 €
SSIAP 3 tarif de jour férié hors dimanche (de 6h00 à 21h00)		90,79 €
SSIAP 3 tarif de nuit férié hors dimanche (de 21h00 à 6h00)		95,33 €

SSIAP 3 tarif de jour dimanche férié (de 6h00 à 21h00)	95,33 €
SSIAP 3 tarif de nuit dimanche férié (de 21h00 à 6h00)	99,86 €

Nettoyage

agent de nettoyage, Forfait 4h	172,08 €
--------------------------------	----------

Matériel technique

P.U. TTC

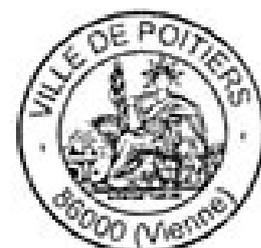
Forfait projection vidéo 12 000 lumen sur écran de 4,2 x 2,4 m	1 000 €
Forfait projection vidéo 8 000 lumen sur écran 2 x 1,1 m	700 €
Forfait projection sur Moniteur 55 pouces P554 (x4)	250 €
Forfait plateau de scène (montage compris) de 6 x 4 m (hauteur 0,20 - 0,40 - 0,60 ou 0,80 m)	500 €
Forfait sonorisation Syva + console QL1 + 4 micro Haute fréquence (HF)	1 000 €
Forfait éclairage scénique blanc chaud 3 000K (6 PC en face et 4 découpes en contre)	800 €
Forfait mise en lumière des cheminées (8 PARALED Martin Wash ELP)	500 €
Forfait mise en lumière des tables et des buffets (kit de lampes pilotables Astera)	1 000 €

Le Palais étant un édifice classé au titre des Monuments historiques, des contraintes spécifiques sont à respecter pour toute occupation, selon la charte d'utilisation jointe en annexe. Cette charte fait pleinement partie de la convention de mise à disposition des espaces et doit s'appliquer à toutes les collaborations au sein du Palais.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les Conventions d'occupation d'espace jointes, à destination des partenaires, et à accomplir toute autre modalité liée à cette programmation et à ces mises à disposition
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} mars 2023
- d'encaisser les recettes correspondantes à la location des espaces à l'article 752 du budget Locations immobilières et bases de loisirs.

POUR	47		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	5	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Élodie BONNAFOUS, Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN, Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER, M. Laurent LUCAUD.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en	6 février 2023	Identifiant de	086-218601946-20230130-168075-

préfecture		télétransmission	DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	